



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2016

DELIBERATIONS

PROJETS

Lancement du projet d'aménagement de l'ancien stade de football – DETR 2016 : demande de subvention (à la majorité, 1 contre)

Monsieur le Maire a proposé de lancer le projet d'aménagement de l'ancien stade. Le projet a été formalisé par le CAUE 07. Il se traduit par un projet intergénérationnel comprenant une maison des jeunes, un local associatif, un skate park, des jeux pour enfants, un terrain multisports, une piste de footing, un terrain de pétanque, un espace détente et un parking.

Le projet est éligible à la DETR (Dotation d'équipement des territoires ruraux) 2016. Le montant des travaux est estimé à 160 000.00 euros HT. La demande de subvention sera d'un montant de 48 000.00 euros soit 30% du montant total des travaux.

Lancement du projet de mise en accessibilité du bâtiment communal place Fernand Boiron – DETR 2016 : demande de subvention (à l'unanimité)

Monsieur le Maire a proposé de procéder à la mise en accessibilité du bâtiment communal comprenant la salle polyvalente, la salle de gymnastique et un foyer du 3ème âge. Conformément à la réglementation, des travaux doivent être envisagés.

Le projet est éligible à la DETR (Dotation d'équipement des territoires ruraux) 2016. Le montant des travaux est estimé à 30 000.00 euros HT. La demande de subvention sera d'un montant de 9 000.00 euros soit 30% du montant total des travaux.

Lancement du projet de mise en accessibilité des vestiaires du stade de football et des commerces quartier le Peyrou – DETR 2016 : demande de subvention (à l'unanimité)

Monsieur le Maire a proposé de procéder à la mise en accessibilité des vestiaires du stade de football et des commerces quartier le Peyrou. Conformément à la réglementation, des travaux doivent être envisagés.

Le projet est éligible à la DETR (Dotation d'équipement des territoires ruraux) 2016. Le montant des travaux est estimé à 16 550.00 euros HT. La demande de subvention sera d'un montant de 4 965.00 euros soit 30% du montant total des travaux.

Intempéries du jeudi 17 septembre 2015 : demande de DETR 2016 pour grosses réparations de voirie (à l'unanimité)

Monsieur le Maire a rappelé que les intempéries du 17 septembre 2015 ont occasionné de gros dégâts sur la voirie communale quartier Le Juvenel.

Les grosses réparations de voirie sont éligibles à la DETR (Dotation d'équipement des territoires ruraux) 2016. Le montant réel des travaux est estimé à 8 096.20 euros HT. La demande de subvention sera d'un montant de 2 428.86 euros soit 30% du montant total des travaux.

Adhésion au groupement de commandes pour les travaux de voirie – Communauté de Communes du Pays d'Aubenas Vals (à l'unanimité)

Le marché à bon de commandes de la Commune relatifs aux travaux neufs et d'entretien de la voirie est arrivé à échéance fin 2015. Ce marché avait été passé sous la forme d'un groupement de commande avec la Communauté de Communes du Pays d'Aubenas Vals. L'assemblée a autorisé M. le Maire à adhérer au prochain groupement de commandes, signer la convention qui précisera les modalités de fonctionnement du groupement et l'a désigné comme représentant de la commission d'appel d'offre.

Monsieur a précisé qu'il s'agit d'un accord cadre multi attributaire : 3 entreprises seront sélectionnées.

Convention d'assistance administrative à l'établissement des dossiers CNRACL, IRCANTEC et RAFF par le Centre de Gestion de l'Ardèche (à l'unanimité)

Le Conseil Municipal a décidé d'autoriser M. le Maire à signer la convention proposée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ardèche. Il s'agit d'apporter un soutien aux collectivités pour les renseignements relatifs aux dossiers CNRACL, mais également pour la vérification des dossiers y afférents avant leur transmission à la caisse de retraite. La facturation interviendra uniquement sur les dossiers de nos agents que les services du CDG seraient amenés à traiter et à transmettre à la CNRACL. A titre indicatif, la participation financière de la Commune varierait entre 12 et 55 euros suivant le dossier (régularisation de service, validation des services, simulation de calcul de retraite, liquidation de pension).

Convention de stérilisation et d'identification des chats errants – Fondation 30 millions d'amis (à l'unanimité)

Monsieur le Maire a informé l'assemblée que depuis le 1er janvier 2015, il est interdit pour les communes de faire ramasser les chats pour euthanasie. La stérilisation des chats libres n'est plus une option mais une obligation. Le Maire peut donc faire procéder à la capture de chats non identifiés, sans propriétaire, vivant en groupe dans les lieux publics de la Commune, afin de faire procéder à leur stérilisation et à leur identification, préalablement à leur relâcher dans ces mêmes lieux.

La Fondation 30 millions d'amis propose de prendre en charge la totalité des frais de stérilisation et de tatouage des chats errants. La SPA les Amandiers se chargera de ramasser les chats et de les ramener sur place, une fois stérilisés et identifiés. Une convention sera conclue pour une durée d'un an reconduite chaque année par tacite reconduction.

URBANISME

Vente du chemin rural sis quartier Le Chambon (à l'unanimité)

Le conseil municipal a décidé de céder le chemin rural nouvellement cadastré Section B n°2262 d'une contenance de 187m² au prix de 1 100.00 euros à Monsieur Dimitri BLANCHARD et Madame Perrine MOURGUET.

Acquisition la parcelle C 1041 « Quartier Brame Font » - création d'une zone de collecte des déchets verts (à l'unanimité)

Monsieur le Maire rappelle le projet de création d'un lieu de collecte des déchets verts permettant aux Vesseaudencs de pallier à l'absence de déchetterie à proximité. L'achat de la parcelle C 1042 a fait l'objet d'une précédente délibération. Monsieur Henry COSTE, propriétaire de parcelle cadastrée C 1041 d'une surface de 4380 m², est d'accord pour la céder aussi à la commune au prix de 438 euros.

Convention d'utilisation anticipée du terrain cadastré C 1041 (à l'unanimité)

Des travaux d'aménagement sont à réaliser sur le terrain destiné à recevoir la zone de collecte des déchets verts. Aussi il s'avère nécessaire que la Commune puisse prendre possession du terrain avec l'accord du propriétaire et ce, avant la signature de l'acte authentique en la forme administrative d'acquisition.

Le Conseil Municipal a validé la signature d'une convention d'occupation anticipée autorisant la Commune ou toute personne physique ou morale qu'elle se substituerait à commencer les travaux.

Intégration de la parcelle cadastrée B 0899 dans le domaine public de la Commune – nouvelle dénomination (à l'unanimité)

La parcelle cadastrée B 0899, sise au Lieudit « Le Fez » acquise par la Commune en vue de l'élaboration d'une aire de stationnement, est intégrée dans le domaine public. Elle est dénommée Place Léon BOURJA.

Intégration des parcelles cadastrées A 1748, 1749 et 1943 dans le domaine public de la Commune (à l'unanimité)

Les parcelles cadastrées A 1748, 1749 et 1943, sise au Lieudit « Les Reyniers », acquises par La commune en vue de l'élargissement de la voie communale « Calade du Pigeonnier » sont intégrées dans le domaine public.

Intégration des parcelles cadastrées A 2133 et 2134 dans le domaine public de la Commune (à l'unanimité)

Les parcelles cadastrées A 2133 et 2134, sise au Lieudit « Le Clap » acquise par la Commune en vue de procéder à un alignement de voirie sont intégrées dans le domaine public.

Cession d'une partie de la parcelle cadastrée D n°0045 – quartier Les Chaberts (à la majorité – 4 contre dont une procuration)

Le Conseil Municipal a validé la cession de la partie de la parcelle cadastrée D 0045, située quartier Les Chaberts moyennant 52 000 .00 euros à Monsieur VINCENT Sébastien et de Madame VEDEL Amélie pour une surface de 650 m2.

FINANCES

Budget primitif 2016 – budget communal (à la majorité – 4 contre dont une procuration)

Le Conseil Municipal a voté les propositions nouvelles du budget primitif de l'exercice 2016 comme suit :

- Investissement
Le budget s'équilibre en dépenses et recettes pour un montant de 1 018 844 euros
- Fonctionnement
Le budget s'équilibre en dépenses et recettes pour un montant de 1 089 969 euros

Budget primitif 2016 – budget annexe de l'eau (à la majorité – 4 contre dont une procuration)

Le Conseil Municipal a voté les propositions nouvelles du budget primitif de l'exercice 2016 comme suit :

- Investissement
Le budget s'équilibre en dépenses et recettes pour un montant de 658 900 euros
- Fonctionnement
Le budget s'équilibre en dépenses et recettes pour un montant de 301 700 euros

Admission en non valeur – Budget annexe de l'eau 2015 (à l'unanimité)

Considérant que la procédure de mise en recouvrement des dettes a été menée à son terme par la Trésorerie d'Aubenas, le Conseil Municipal a décidé d'admettre en non valeur un montant de 592.33 euros sur le budget annexe de l'eau de 2015.

Gratuité de 2 loyers pour un artisan commerçant de Vesseaux – local sis 505 Route du Peyrou (à la majorité – 1 abstention)

Devant les difficultés financières de la boucherie Vantours, le Conseil Municipal a décidé d'accorder à celui-ci la gratuité des loyers de février et mars 2016. Monsieur Vantours a proposé un échéancier pour le paiement des loyers impayés. La volonté de l'équipe municipale est de soutenir le commerce de proximité.

Un membre de l'opposition rappelle qu'il avait demandé une aide à l'installation de la boucherie et souligne que le rôle de la Commune est d'aider les commerces à rester : est-ce que cette aide est suffisante ?

Monsieur le Maire répond que la Commune n'a pas vocation à aider un commerce en particulier. La Commune a mis en œuvre plusieurs éléments pour aider les commerces de proximité : installation du panneau lumineux sur la place des Commerces, projet agrandissement du parking, déplacement de l'arrêt de bus et création d'une aire de pique-nique... Les achats de la Commune s'effectuent auprès des commerces locaux : les colis de Noël, Vœux du Maire...

Monsieur Vantours a bénéficié d'une mise en relation avec Ardèche initiative pour le financement de son matériel sur initiative de la commune.

Un membre de la majorité précise qu'il est difficile de se faire une opinion de la viabilité d'un commerce sur

un an seulement d'activité.

EAU - ASSAINISSEMENT

Programme pluriannuel de réhabilitation des compteurs d'eau – demande de subventions (à l'unanimité)

Monsieur le Maire a rappelé l'[arrêté du 6 mars 2007](#) relatif au contrôle des compteurs d'eau froide en service. De plus le vieillissement du parc de compteur induit des sous comptages importants, impactant les recettes liées aux consommations d'eau et faussant les calculs des indicateurs de performances du réseau que sont le rendement, et l'indice de pertes sur les réseaux.

Le Conseil Municipal a validé le renouvellement de 130 compteurs/an sur une période de 3 ans, puis la vérification périodique de l'ensemble des compteurs tous les 7 ans.

Les travaux sont estimés à 9 100,00 €/an soit 27 300,00€ HT sur 3ans. Les frais de maîtrise d'œuvre, imprévus et divers sont estimés à 2 700,00€ HT, Soit un montant total de l'opération à 30 000,00€ HT sur 3 ans.

Le Maire a rappelé que ce projet est susceptible d'être subventionné par le Département de l'Ardèche, l'Agence de l'eau Méditerranée Corse et l'État au titre de la DETR 2016.

ENGAGEMENT DE LA CHARTE QUALITÉ NATIONALE RÉSEAUX ASSAINISSEMENT (à l'unanimité)

Le Conseil Municipal a adopté la charte qualité nationale réseaux assainissement relative aux bonnes pratiques à respecter dans le cadre des travaux : ce qui conditionne les prochaines subventions éventuelles de l'Agence de l'Eau.

ENGAGEMENT DE LA CHARTE QUALITÉ NATIONALE RÉSEAUX EAU POTABLE (à l'unanimité)

Le Conseil Municipal a adopté la charte qualité nationale réseaux eau potable relative aux bonnes pratiques à respecter dans le cadre des travaux : ce qui conditionne également les prochaines subventions éventuelles de l'Agence de l'Eau.

Fin de la séance.